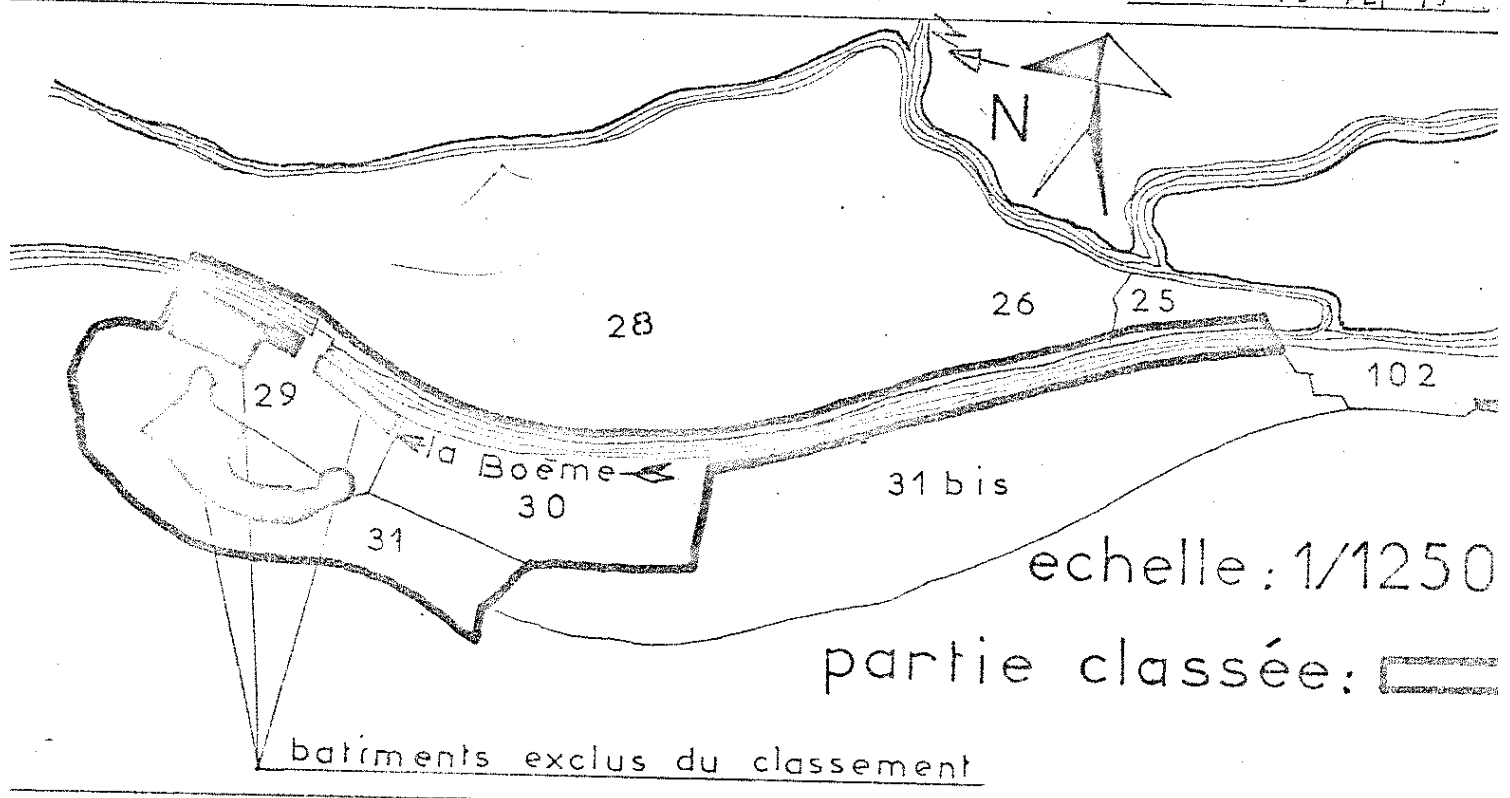
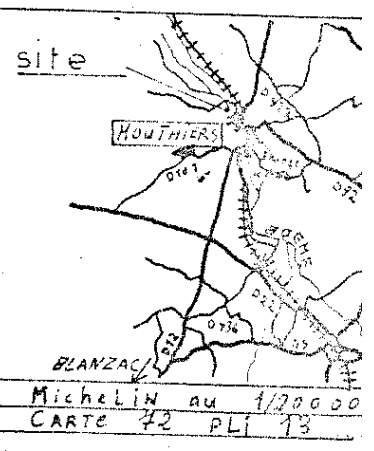


CHARENTE  
**MOUTHIER**  
 CANTON: BLANZAC  
 ARROND<sup>t</sup>: ANGOULEME  
**LA ROCHANDRY**



L'ensemble situé à Mouthiers (Charente) comprenant notamment les Platanes de la terrasse de la Rochandry, ainsi que la rivière de la Boème, à l'exclusion de tous les batiments est delimité comme suit:

- limite Sud des parcelles 28, 26 et 25 depuis l'aplomb de la parcelle 102 (angle N. W.) jusqu'à l'aplomb de la parcelle 31 (angle N. W.)
- limite Ouest et Sud de la parcelle 31
- limite Sud et Est de la parcelle 30
- limite Nord de la parcelle 31 bis

porté au cadastre sous les n<sup>os</sup> 29, 30, 31 et 31 bis

Cet ensemble est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque

Arrêté du 18 Juin 1942

**REMARQUES:**  
 La délimitation du plan qui correspond à celle à laquelle se réfère l'arrêté du 18 Juin 1942 pour ce site ne correspond pas à l'occupation réelle de ce site.  
 CE QUI EST AU NORD SUR LE PLAN SE TRouve EN REALITE AU SUD